

Collecte des déchets : mode d'emploi



ACTUALITÉS

Parcoursup : faites
appel au Bureau Information
Jeunesse !

P. 8

CADRE DE VIE

Notre ville propice au développement de la biodiversité

P. 15

JEUNESSE & FAMILLE

Centres de loisirs :
parents, n'oubliez pas
de réserver

P. 19



À LA UNE
Covid-19 :
le centre de
vaccination a
ouvert ses portes

06

EN BREF
Rentrée scolaire
2021-2022 :
les inscriptions
sont ouvertes



08

ACTUALITÉS
Livraisons,
à emporter :
retrouvez vos
commerçants sur
le site de la Ville !



14

CADRE DE VIE
Véhicules
électriques :
l'installation de
bornes de recharge
en cours



DOSSIER

Trier, recycler,
valoriser ses
déchets : comment
ça marche ?



Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur son site internet www.maisons-alfort.fr
et sur sa page Facebook : Ville de Maisons-Alfort.

Février 2021

Directeur de la publication : Delphine Raimond • **Rédaction :** Solenne Dimofski • **SR :** Isabelle Hamon • **Conception**

- Réalisation : E-media • **Impression :** Le Réveil de la Marne • **Photos :** Service Communication, RP - Le Nai, Dinh,

Lastes • **Tirage :** 32 000 exemplaires • **Dépôt légal :** 3 501P





En 2021 doivent avoir lieu les élections départementales et régionales. Aussi, dans le souci de respecter l'égalité entre tous les candidats et afin de se conformer à la lettre et à l'esprit de la législation en matière électorale, le magazine municipal « *Maisons-Alfort, le Mag* » ne comportera plus l'éditorial du maire et conseiller départemental ni la tribune d'expression de la majorité municipale, jusqu'à la date des élections départementales.

Nous prions les Maisonnais, qui pourraient s'étonner de cette absence, de nous en excuser. La rédaction de notre magazine continuera bien évidemment d'informer les Maisonnais, au fil des mois dans chaque numéro du magazine municipal, de tous les événements qui constituent l'actualité et la vie de notre ville.

À noter également, que suivant cette même ligne de conduite, l'information contenue sur le site internet de la Ville <https://maisons-alfort.fr/> est également restreinte et sera restaurée après les élections départementales.

Covid-19 : les mesures en

Le 14 janvier, le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures restrictives visant à limiter la propagation du Covid-19 au sein du territoire. Dans le respect des directives gouvernementales, vous trouverez ci-après les modalités de celles-ci, ainsi que leur application au sein de notre commune. Nous vous tiendrons bien évidemment informés via le site internet ou le Facebook de la Ville des évolutions qui interviendraient dans les semaines à venir concernant chacun des thèmes abordés ci-après.

Les règles en matière de déplacement

Le couvre-feu a été avancé de 20 h à 18 h sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le samedi 16 janvier et jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, les sorties et les déplacements sont interdits de 18 h à 6 h, sauf dans certains cas spécifiques prévus par l'attestation dérogatoire, comme se rendre ou rentrer du travail, aller chercher ses enfants à l'école ou encore promener son animal de compagnie. Des justificatifs permanents peuvent être présentés pour les déplacements domicile-travail et scolaires. Pour les autres motifs, une attestation dérogatoire est à remplir à chaque déplacement, soit directement en ligne, soit en version papier, téléchargeable depuis le site gouvernement.fr. Toute violation du couvre-feu fera l'objet d'une contravention s'élevant à 135 euros et jusqu'à 3 750 euros en cas de récidive.

Les services administratifs

L'Hôtel de ville est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h. L'ensemble des services est ouvert, mais uniquement sur rendez-vous en appelant chaque service directement ou en envoyant un e-mail à ville@maisons-alfort.fr. La Ville de Maisons-Alfort vous rappelle qu'elle met à votre disposition des services en ligne pour faciliter vos démarches. Pour ce faire, rendez-vous sur le site internet de la Ville maisons-alfort.fr, rubrique « Mes démarches ». Les mariages peuvent être organisés selon un protocole sanitaire strict et dans la limite de 25 personnes maximum. Le Bureau du Logement reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi (01 43 78 92 13). Le cimetière est ouvert tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 tandis que le « service cimetière » fonctionne normalement.



Les marchés du Centre-ville et de Charentonneau accueillent les Maisonnais aux jours et horaires habituels.

Petite enfance et accueil périscolaire

Les horaires de l'accueil périscolaire (matin et soir) relevant de la Ville ne changent pas. L'accueil de loisirs du mercredi après-midi et lors des vacances scolaires est également maintenu, de même que les Contrats Bleus. Toutefois, si l'accueil des enfants est assuré par les animateurs de la Ville, la pratique du sport en intérieur n'est pas autorisée. Suite aux dernières annonces gouvernementales le 14 janvier dernier, la tenue du Bébé-Gym est interdite jusqu'à nouvel ordre. De leur côté, la ludothèque de la Maison de l'Enfant et les ludothèques de l'OMC continuent de proposer un service de LudoDrive, qui consiste à emprunter des jeux pour la maison pour une durée de deux semaines.

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

Conformément aux consignes gouvernementales, demeurent fermés au public jusqu'à nouvel ordre :

- **Le conservatoire municipal Henri Dutilleul** : des cours en présentiel sont toutefois assurés pour les élèves mineurs et de 3^e cycle ;
- Les théâtres Claude Debussy, le NECC et le Ciné Debussy ;
- **Les équipements sportifs suivants, y compris aux mineurs encadrés** : le centre aquatique Arthur Hévette, le Palais des Sports, les gymnases et les tennis couverts.

À l'inverse, les stades, le skatepark et les terrains de tennis extérieurs – associatifs et libres –, de pétanque et de boule demeurent ouverts au public. Suite aux dernières annonces du gouvernement le 14 janvier dernier, la pratique sportive en intérieure, que ce soit dans le cadre scolaire ou extrascolaire, est strictement interdite. Toutes les activités extrascolaires, y compris les sports de ballon sans contact, sont autorisées en plein air pour les mineurs. Les activités associatives de loisirs demeurent interdites pour les adultes jusqu'à nouvel ordre, de même, que la pratique sportive en intérieur et collective.

La médiathèque André Malraux et les bibliothèques : il demeure possible d'emprunter et de rendre vos documents, de les consulter sur place, d'utiliser les postes informatiques



Le stade Cubizolles fait partie des équipements ouverts au public.

La vigueur à Maisons-Alfort

Un centre de vaccination a ouvert ses portes à Maisons-Alfort

À la demande du maire, le préfet a autorisé l'ouverture d'un centre de vaccination Covid à Maisons-Alfort le 18 janvier dernier au Moulin Brûlé (47 avenue Foch). Seuls 13 centres ont été ouverts dans le Val-de-Marne, qui compte 47 communes. À ce stade, et conformément aux directives gouvernementales, ce centre est exclusivement destiné à la vaccination gratuite des personnes âgées de 75 ans et plus. Toutefois, face à la très forte demande constatée dès son ouverture, et à l'insuffisance du nombre de vaccins fournis à ce jour par l'État dans l'ensemble des centres de vaccination existants, la Ville de Maisons-Alfort a été contrainte d'interrompre momentanément la prise de rendez-vous.

Nous regrettons cette suspension temporaire indépendante de notre volonté. Les appels téléphoniques et mails envoyés depuis l'ouverture du centre de vaccination jusqu'au 25 janvier sont en cours de traitement. Sur instruction de l'État, nous ne pouvons plus prendre de rendez-vous pour la primo-vaccination à compter du 15 février. Toute personne qui se présenterait directement au centre de vaccination sans rendez-vous ne pourra pas être pris en charge par l'équipe médicale sur place. Il est par ailleurs important de prendre en compte qu'au regard du nombre de personnes de plus de 75 ans à vacciner et du nombre de centres ouverts dans le Val-de-Marne, la campagne de vaccination se déroulera sur plusieurs semaines et ne pourra s'accélérer que si l'approvisionnement en vaccins est efficient.



sur réservation, et les tables de travail. Suite à l'avancée du couvre-feu, la médiathèque et les bibliothèques ferment à 18 h du mardi au vendredi et à 17 h le samedi.

Les commerces et marchés

L'ensemble des commerces est autorisé à accueillir du public jusqu'à 18 h dans le cadre d'un protocole strict. Depuis le 1er février, les commerces non-alimentaires de plus de 20000 m² sont toutefois fermés. La tenue des marchés est autorisée dans le strict respect des consignes sanitaires. Ainsi, les marchés du Centre-ville et de Charentonneau accueillent les Maisonnais aux jours et horaires habituels. À l'inverse, les restaurants et les bars ne peuvent pas rouvrir leurs portes à minima avant le 15 février. Sachez ainsi que la liste complète des restaurants maisonnais qui proposent de la vente à emporter et/ou de la livraison est consultable sur le site internet de la Ville : maisons-alfort.fr (+ d'infos en page 8).

Les services de l'OMC

Les centres socioculturels et les Maisons Pour Tous sont ouverts dans le cadre du maintien de l'accompagnement à la scolarité ainsi que les entretiens et l'aide à la rédaction de courriers dans le cadre du service d'écrivains publics et

des permanences juridiques pour les personnes vulnérables. La prise de rendez-vous est obligatoire au 01 41 94 12 50 (service exclusivement réservé aux Maisonnais). Fermé au public, **INFO-Séniors** propose toutefois ses activités en visio tout en assurant un contact téléphonique régulier avec les Maisonnais.

> **INFO-Séniors - 06 19 84 31 45 - omc.infoseniors@gmail.com**
Les lundi, mardi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et le jeudi de 14 h à 17 h 30.

Le **Bureau Information Jeunesse (BIJ)** accueille du public dans le respect des règles sanitaires, la prise rendez-vous étant obligatoire.

> **BIJ - Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h - 01 49 77 80 38 - Facebook : BIJ. Maisons-Alfort**

INFO-Parents maintient ses entretiens de soutien à la parentalité avec la psychologue d'INFO-Parents avec prise de rendez-vous obligatoire, ses entretiens familiaux avec une médiatrice de l'Espace Droit Famille et un accueil téléphonique ou en présentiel (+ d'infos p. 7).

> **83, rue Jean Jaurès - 01 75 37 97 52**
omc.infoparents@gmail.com



RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Les inscriptions sont ouvertes

Les parents des enfants nés en 2018 et ceux des nouveaux arrivants peuvent d'ores et déjà les inscrire pour la prochaine rentrée scolaire. Pour ce faire, vous pouvez prendre rendez-vous via le portail famille accessible à partir de votre **espace citoyen** sur le site de la Ville ou joindre la Direction Enfance-Education au **01 43 96 77 03 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h**.

Lors de l'inscription, vous devez fournir des originaux du livret de famille, un carnet de santé de l'enfant avec les vaccins à jour et deux justificatifs de domicile récents (de moins de 3 mois).

ÉVÉNEMENT

Le 8 mars, l'OMC célèbre les femmes

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2021, les équipes de l'Office Municipal de la Culture (OMC) vous donnent rendez-vous sur leur blog, omclettinfo.blogspot.com, pour découvrir diverses propositions culturelles autour de la femme, réalisées en partenariat avec des musées nationaux. Exposition virtuelle, MOOC (formation à distance), cours en ligne ouverts à tous gratuitement... N'hésitez plus, le 8 mars, célébrez les femmes ! En parallèle, une exposition mettant à l'honneur des « femmes d'exception », qui ont fait l'Histoire, sera présentée dans divers lieux de la ville (voir P. 20).

> **Renseignements**
au **01 41 94 12 50**
ou par e-mail :
omc.lettinfo@gmail.com.

SOLIDARITÉ Les Restos du Cœur à vos côtés



L'an dernier, 29 546 repas ont été servis par les 20 bénévoles du centre de Maisons-Alfort à près de 500 personnes lors de la campagne d'hiver. Cette année, les Restos du Cœur sont plus que jamais mobilisés pour venir en aide aux plus démunis, particulièrement fragilisés par la crise sanitaire. Sachez que vous pouvez faire un don (denrées alimentaires, aliments et couches pour bébés) aux heures d'ouverture du centre, à savoir les mardis, mercredis, jeudis de 9 h à 11 h 30. De son côté, la Ville apporte un soutien de longue date par le biais d'une subvention versée chaque année à l'association. Une mobilisation renforcée en cette période inédite puisque la Ville a décidé d'augmenter les subventions allouées aux associations solidaires particulièrement sollicitées cette année, à l'image des Restos du Cœur, du Rotary Club, ou encore du Lions Club.

> **163, avenue du Général Leclerc**
Renseignements au 01 43 96 38 30

URSSAF

Ouverture d'un centre d'accueil

En janvier dernier, l'Urssaf Ile-de-France a ouvert un point d'accueil pour les cotisants à Maisons-Alfort. L'accueil s'effectue dans le strict respect des consignes sanitaires, uniquement sur rendez-vous, via le site internet de l'Urssaf, urssaf.fr, rubriques « Région Ile-de-France » puis « Nous rencontrer ». Pour éviter tout déplacement, il est également possible de bénéficier d'un échange téléphonique personnalisé.

> **36, Cours des Juilliottes**
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30
Tél. : 39 57 ; 36 98 pour les travailleurs indépendants ;
0 821 08 60 28 pour les auto-entrepreneurs

ANIMATIONS

Parents, faites une pause !

Envie de souffler un peu dans une vie familiale au rythme effréné ? Les samedis 6 février, 6 et 13 mars de 10 h à 12 h, venez échanger avec d'autres parents maisonnais lors de la « pause des parents », des rendez-vous gratuits proposés par INFO-Parents. De quoi profiter d'un moment rien que pour soi !

> **83, rue Jean Jaurès**
Tél. : 01 75 37 97 52 - Uniquement sur inscription
Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

À la recherche d'éducateurs bénévoles

Le groupe des Scouts d'Alfortville/Maisons-Alfort est à la recherche d'éducateurs et éducatrices bénévoles de 20 ans et plus pour accompagner les jeunes de 14 à 17 ans au cours de l'année et lors du camp d'été. Le projet de cette année est un camp itinérant vélo d'une durée de 3 semaines en juillet prochain. À noter que l'association vous propose une aide au financement du BAFA. Par ailleurs, avoir le permis de conduire serait un plus.

> **Pour tout renseignement : sgdf.alma94@gmail.com**
Tél. : 06 12 93 31 81



INFO-PARENTS

Un véritable soutien à la parentalité

Ouvert en 2016, le service INFO-Parents accompagne les parents maisonnais, de manière anonyme et gratuite, dans leur rôle qui peut amener questionnements et difficultés. Premières sorties, communication compliquée, importance accrue des écrans... véritable lieu d'écoute, d'information et de partage, il se propose d'aider les parents maisonnais à passer les étapes de l'enfance et de l'adolescence avec plus de sérénité.

Une écoute attentive

En cette période inédite, qui peut notamment accroître les difficultés relationnelles, INFO-Parents leur offre ainsi la possibilité de dialoguer avec des professionnels et d'autres parents, à travers des **entretiens de soutien sur la parentalité et les difficultés familiales** animés par une psychologue ou encore des **rencontres mensuelles thématiques** (conduites à risques, réseaux sociaux...). « *La psychologue d'INFO-Parents est disponible pour tout parent qui ressent le besoin d'être entendu, d'évoquer ses réussites, ses difficultés et ses doutes. Cet accueil, qui prend la forme d'une à quatre séances permet de prendre du recul et de se rassurer dans son rôle parental* », expliquent les équipes de la structure.

Pour les familles qui rencontreraient des difficultés, des **entretiens familiaux avec une médiatrice de l'Espace Droit Famille** permettent d'aborder les questions liées à un conflit familial mais aussi de rétablir le dialogue en cas de crise ou de séparation. L'équipe d'INFO-Parents se compose également d'une référente famille, qui est à votre écoute par téléphone ou sur rendez-vous, pour évoquer vos questionnements, vous informer ou vous orienter vers des partenaires spécifiques.



Le service INFO-Parents accueille les parents maisonnais au 83 rue Jean Jaurès.

Modalités pratiques

Durant la crise sanitaire, INFO-Parents maintient ses entretiens de soutien à la parentalité avec la psychologue de la structure **tous les vendredis de 12h à 18h en présentiel ou à distance**, ses **entretiens familiaux avec une médiatrice de l'Espace Droit Famille** tous les 15 jours et un accueil téléphonique ou en présentiel sur ses horaires habituels dans le respect des règles sanitaires.

> **Prise de rendez-vous obligatoire**

par téléphone au 01 75 37 97 52 ou par e-mail : omc.infoparents@gmail.com. 83, rue Jean Jaurès.

MARS EN JAZZ

Place aux femmes !

Pour cette nouvelle édition de Mars en Jazz, les femmes seront à l'honneur à Maisons-Alfort ! Proposé par la médiathèque André Malraux et le conservatoire Henri Dutilleul, Mars en Jazz revient pour une 12^e édition qui mettra à l'honneur les femmes dans le jazz. Du 6 mars au 2 avril, exposition, concerts, rencontres, ateliers et autres animations vous seront ainsi proposés pour vous faire (re)découvrir l'une des figures emblématiques du genre, Ella Fitzgerald.

Cette année, crise sanitaire oblige, le festival Mars en Jazz s'adaptera selon l'évolution de la situation, certains rendez-vous pouvant se tenir à distance ou être reportés. **L'ensemble du programme sera à retrouver dans le magazine de mars, sur le site internet – maisons-alfort.fr – et le Facebook de la Ville.**

> **Mars en Jazz « Ella et les jazzwomen »**

Médiathèque André Malraux - 4, rue Albert Camus

Renseignements au 01 43 76 30 77



PARCOURSUP

N'hésitez pas à solliciter le Bureau Information Jeunesse!



Jusqu'au 8 avril prochain, les équipes du BIJ vous accompagnent sur la plateforme Parcoursup.

Vous êtes devant votre ordinateur et ne parvenez pas à vous y retrouver dans les méandres de Parcoursup? Rendez-vous au Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour bénéficier d'informations et de conseils personnalisés! En effet, parmi toutes les formations et autres parcours proposés sur la plateforme, il peut parfois être compliqué de s'y retrouver. C'est pourquoi, les conseillers du BIJ se tiennent à votre disposition jusqu'au 8 avril pour vous épauler de la prise en main de Parcoursup à la formulation de vos vœux, sans oublier le choix de vos formations. Parce que certaines d'entre elles requièrent d'envoyer des dossiers comprenant CV et lettre de motivation, sachez que le BIJ sera, là encore, à vos côtés pour vous aider dans leur rédaction.

À noter par ailleurs qu'un accompagnement dans les démarches pour faire votre demande de bourse d'études supérieures vous est également proposé.

> 6 bis avenue de la République - Lundi : 14 h-19 h.
Du mardi au vendredi : 9 h 30-12 h 30 et 14 h-18 h.
Renseignements au 01 49 77 80 38
ou info.j@bij-maisons-alfort.com

Rappel: Le BIJ vous aide aussi à trouver votre job d'été!

Besoin d'un petit boulot pour financer vos études ou vos loisirs? À partir du 15 février et jusqu'au mois de juillet, n'hésitez plus et poussez la porte du Bureau Information Jeunesse (BIJ)! Sur place, des offres à consulter dans divers secteurs, ainsi qu'une aide à la réalisation de candidatures et des conseils pour réussir son entretien d'embauche proposés par les équipes du BIJ.

LIVRAISONS, À EMPORTER...

Retrouvez vos commerçants locaux sur le site de la Ville!

Une chose est sûre, la crise sanitaire nous aura (re)démontré l'importance du commerce local. En effet, lors du premier



Le restaurant La Bourgogne fait partie des établissements qui proposent de la vente à emporter et de la livraison.

puis du second confinement qu'a traversé notre pays, nos commerçants ont été nombreux à prendre des initiatives afin de faciliter l'approvisionnement des Maisonnais. Beaucoup d'entre eux ont ainsi proposé des livraisons à domicile, ou encore des commandes à retirer en un point de retrait. Cet élan vous a non seulement donné accès à des produits de qualité et/ou locaux, tout en permettant aux professionnels de poursuivre leur activité commerciale.

Face, notamment, à la fermeture prolongée des restaurants et des bars décidée par le gouvernement, sachez que la liste des professionnels qui proposent de la vente à emporter ou de la livraison est consultable sur le site internet de la Ville : maisons-alfort.fr. En dehors de la restauration, sachez que cette liste recense l'ensemble des commerçants qui a répondu à l'appel de la Ville de Maisons-Alfort, que ce soit de l'alimentaire, du non-alimentaire ou de la restauration. Ainsi, vous y trouverez également l'ensemble des professionnels qui propose du cliquez et emportez ou de la livraison afin de faciliter vos achats au quotidien en cette période inédite. Soyons tous solidaires, consommons local!



GARE DU CENTRE-VILLE

Et si vous trouviez votre prochain emploi en prenant votre RER ?

Depuis le 16 décembre, la gare du Centre-ville abrite un nouvel outil bien pratique pour les personnes en recherche d'emploi. Proposée par la start-up HucLink en partenariat avec la SNCF, la borne interactive HucLink repose sur un principe simple : postuler en quelques minutes seulement à plusieurs offres d'emploi, et ce, sans CV ni lettre de motivation. Une solution qui se veut complémentaire des agences d'emploi, souvent surchargées, notamment en cette période de crise sanitaire. A noter que les bornes ne se situent pas forcément dans une gare SNCF, certaines peuvent se trouver dans des centres commerciaux ou encore des bureaux de Poste.

Comment ça marche ?

Grâce à un système de géolocalisation intégré dans chaque borne, vous avez accès aux offres situées à proximité. Il vous suffit ensuite de renseigner vos coordonnées, puis de sélectionner les offres qui vous intéressent et de répondre à quelques questions spécifiques aux postes choisis. Ne reste plus qu'à attendre que l'entreprise vous recontacte pour vous proposer un entretien, et le tour est joué !



La borne HucLink se trouve dans la gare SNCF du Centre-ville.



La classe de 4^e du collège Sainte Thérèse dont fait partie Alexis, au centre de la photo, en tenue de bénévole de la Croix-Rouge.

INITIATIVE

Des boîtes à chaussures solidaires pour les plus démunis

« C'est sur les réseaux sociaux que j'ai découvert cette initiative », raconte Alexis. À seulement 13 ans, ce jeune bénévole de la Croix-Rouge de Maisons-Alfort a eu l'idée d'apporter le concept de la boîte à chaussures solidaire dans sa ville. Le principe ? Remplir une boîte de produits d'hygiène, de vêtements chauds, de mots de réconfort et autres douceurs sucrées pour qu'elle soit ensuite distribuée aux personnes dans le besoin. « N'ayant que 13 ans, je n'ai pas le droit de marauder avant 16 ans, raconte Alexis. Je me suis donc dit que je pouvais me mobiliser autrement. » Le jeune bénévole mobilise alors les camarades de sa classe de 4^e au collège Sainte Thérèse, et avec l'aide de sa professeure M^{me} Rilal, il crée au total 10 boîtes solidaires. Objectif atteint : celles-ci ont par la suite été distribuées lors d'une maraude locale en décembre dernier. Un bel exemple de solidarité qui ne demande qu'à être suivi par d'autres initiatives.

BONNE ACTION

Vous aussi, changez les règles !

Depuis 2015, l'association « Les règles élémentaires » lutte contre la précarité menstruelle en collectant des produits d'hygiène intime à destination des femmes dans le besoin. Depuis sa création, plus d'un million de produits ont ainsi été collectés puis redistribués. Première association à se positionner sur ce sujet encore tabou, « Les règles élémentaires », fonctionne sur le principe de collectes spontanées, organisées à l'échelle locale par des bénévoles.

Si vous aussi, vous souhaitez participer à cet élan de solidarité, rendez-vous dans les maisons de quartiers de la ville. En partenariat avec l'Office Municipal de la Culture (OMC), des boîtes de collecte ont été déposées aux centres socioculturels Liberté, Les Planètes, La Croix des Ouches, dans les Maisons Pour Tous d'Alfort et Pompidou et au Centre Culturel de Charentonneau.

> Pour en savoir plus sur l'association : regleselementaires.com



Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les communes n'ont plus la compétence en matière de collecte et de gestion des ordures ménagères. Pour Maisons-Alfort, celle-ci relève désormais du Territoire Paris Est Marne&Bois composé de 13 communes, dont notre ville. À Maisons-Alfort, une collecte sélective des déchets ménagers est organisée en porte à porte, au domicile des habitants. A noter que l'ensemble des collectes (ordures ménagères, verre, emballages et végétaux) est assuré les jours fériés et le 1^{er} mai.

Les encombrants, une compétence désormais territoriale

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le ramassage des **encombrants et des D3E** (déchets d'équipements électriques et électroniques) est également pris en charge par le Territoire Paris Est Marne&Bois, qui conserve toutefois la procédure mise en place initialement par la Ville. Ainsi, si vous souhaitez déposer des encombrants, il vous faut prendre rendez-vous auprès des services du territoire par téléphone au **01 84 23 51 51** ou par e-mail à **encombrants@pemb.fr**. N'oubliez pas d'apposer le numéro d'enlèvement qui vous est indiqué lors de votre demande,

sans quoi vos objets seront considérés comme un dépôt sauvage. En cas de problème ou de difficulté, les services techniques de la Ville se tiennent à votre disposition pour vous conseiller, vous orienter et vous assister dans vos démarches **(01 43 96 77 25)**.

Les règles en matière de tri

« Dans le bac jaune ou dans le bac gris ? » Cette question, chacun se l'est posée depuis que le tri sélectif s'est imposé dans les foyers maisonnaires. Au fil des ans, ce geste quotidien s'est toutefois considérablement simplifié. Désormais, tous les emballages en vrac et sans distinction (carton, métal, papier, et plastiques comme les bar-



Trier ses déchets, un véritable cercle vertueux à la portée de tous

Véritable enjeu, défendu de longue date par la Ville, la préservation de notre environnement passe également par nos déchets et surtout ce que l'on en fait. En effet, sans tri, pas de recyclage ! Par de petits gestes du quotidien, chacun peut se mobiliser et ainsi contribuer à alimenter un cercle vertueux.

quettes ou les sacs plastiques) se trient. Par ailleurs, inutile de les laver, il suffit juste de bien les vider. Afin de vous aider à devenir un as du tri, voici un récapitulatif des consignes de tri en vigueur :

■ **Dans les bacs gris** : les ordures ménagères comme les papiers souillés, produits d'hygiène, (cotons, rasoirs jetables...), masques chirurgicaux, fournitures scolaires (stylos, scotch...), éponge...

■ **Dans les bacs verts** : uniquement le verre sans bouchon (bouteilles, pots, bocaux...). La vaisselle, la porcelaine, la faïence, le cristal et les verres spéciaux, les miroirs et les vitres ou encore les pots de fleurs doivent être jetés dans les bacs à couvercle gris ou être amenés à la déchèterie.

■ **Dans les bacs jaunes** : tous les emballages sans distinction.

Quant aux **déchets végétaux** (feuilles, tontes de pelouse...), une collecte est organisée tous les lundis pour les pavillons de mars à novembre. Pour ce faire, des sacs spécifiques et biodégradables sont distribués tous les ans avant le printemps aux Maisonnais habitant en pavillon.

Si vous avez des **déchets toxiques** (ampoules, huile de moteur, batterie, solvants...) à déposer, sachez qu'un véhicule éco-station est présent chaque 1er samedi du mois à proximité du marché de Charentonneau et le 3^e dimanche de chaque mois sur celui du Centre.

Les déchèteries étant gérées par le Territoire Paris Est Marne&Bois, toutes celles du territoire (six déchèteries fixes et deux déchèteries mobiles) sont ouvertes aux Maisonnais sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de six mois. Pour connaître la déchèterie la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site internet du Territoire : parisestmarnebois.fr.

Réduire et valoriser ses déchets, c'est possible !

Au-delà du tri sélectif, la réduction de nos déchets est devenue un enjeu écologique majeur. Depuis plusieurs années, les Maisonnais qui disposent d'un jardin

Sur les marchés du Centre et de Charentonneau, le Territoire a distribué des bioseaux aux Maisonnais afin qu'ils puissent trier puis apporter leurs biodéchets dans les bacs prévus à cet effet lorsqu'ils font leur marché. Les biodéchets ou déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, marc de café...) sont ensuite valorisés en compostage et biogaz.



peuvent profiter gratuitement d'un composteur afin de trier leurs biodéchets (ou déchets alimentaires) : épluchures, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs, fleurs, etc. Ils se distinguent ainsi des déchets dits non-alimentaires comme les pots de yaourt ou encore les papiers d'emballages. Leur tri s'effectue simplement, à la maison, de même que le tri sélectif des emballages ou du verre. Il faut savoir qu'en France, la production moyenne de déchets d'un ménage est de 580 kg/an, dont 254 kg qui finissent tout droit dans notre poubelle à ordures ménagères. Or, sur ces 254 kg/an, 36 % constituent des

biodéchets qui peuvent être triés afin d'être ensuite transformés et valorisés. Associée au tri sélectif des emballages, la collecte de nos biodéchets permet de réduire jusqu'à 63 % la production de nos déchets.

Le saviez-vous ?

1 composteur c'est environ 30 % de déchets organiques en moins à collecter et qui peuvent être valorisés.

Déposer vos biodéchets en faisant votre marché

Pour aller plus loin et afin de sensibiliser

les jeunes générations à la préservation de l'environnement, la Ville a mis en place en 2018 la collecte des biodéchets dans l'ensemble des écoles et centres de loisirs maisonnais. Une nouvelle initiative qui est venue renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire et qui permet d'agir concrètement en faveur du développement durable. En complément de cette action, la Ville de Maisons-Alfort a étendu cette initiative aux particuliers et commerçants maisonnais. Désormais, en faisant leur marché, les Maisonnais peuvent déposer leurs déchets alimentaires préalablement triés chez eux grâce à un bioseau distribué gratuitement par le Territoire tandis que les commerçants pourront jeter leurs biodéchets directement en fin de marché. Les Maisonnais qui souhaiteraient s'en procurer peuvent faire une demande directement auprès du Territoire par e-mail à environnement@pemb.fr ou par téléphone au 01 48 71 59 13. Ils seront par la suite recontactés pour une prise de rendez-vous pour une livraison à domicile selon leurs disponibilités. De même que dans les écoles et centres de loisirs, les déchets alimentaires seront transformés en engrais distribué aux agriculteurs ainsi qu'en biogaz, utilisé comme carburant ou pour le chauffage. Au total, ce sont plus de 10 tonnes de biodéchets qui sont collectées chaque mois dans les écoles et accueils de loisirs maisonnais, soit 6 tonnes d'engrais et 600 m³ de biogaz.

Stop aux dépôts sauvages !

Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés, sans respect des règles en vigueur au sein de notre commune. Cette situation n'est pas acceptable, d'autant plus en période de crise sanitaire. Si à Maisons-Alfort, les rues et trottoirs sont nettoyés très fréquemment, il est rappelé que la propreté de la ville dépend aussi du civisme de tous et que l'écologie commence par une ville propre. Lorsqu'il s'agit de l'hygiène et de la propreté de notre ville, nous sommes tous responsables pour éviter des dégradations de notre cadre de vie. Un déchet en appelle toujours un autre : chacun doit donc s'efforcer de ne pas être un des maillons de cet incivisme. Il est ainsi rappelé que l'abandon de déchets dans la rue vous expose à des sanctions financières. Si vous déposez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des jours de collecte ou d'une demande d'enlèvement d'encombrants auprès du Territoire, vous risquez une amende correspondant aux frais d'enlèvement et de nettoyage. A savoir, 150 euros HT/m³ de déchets déposés ainsi qu'une part variable liée au type de déchets, qui nécessiterait des moyens supplémentaires. Aucun déchet ne devra être sorti sans rendez-vous, sous peine de verbalisation. Pour rappel, les déchets de travaux (gravats, plinthes...) doivent être amenés en déchèterie.

Le ramassage des encombrants et des D3E s'effectue à domicile sur rendez-vous.

À l'occasion de la mise en place de la collecte des biodéchets dans les écoles, des ateliers « Que deviennent mes déchets alimentaires » ont été animés par le Territoire auprès des jeunes écoliers.



Relevez le Défi du Zéro Déchet en famille !

Malgré la bonne volonté de chacun, il n'est pas toujours évident de savoir par où commencer pour réduire sa production de déchets et changer ses habitudes. C'est pourquoi, la Ville de Maisons-Alfort propose désormais aux familles maisonnaises de participer au Défi Familles Zéro Déchet, en collaboration avec le Territoire Paris Est Marne&Bois. Durant six mois, les participants apprendront pas à pas, grâce à six ateliers, à changer leurs habitudes pour aller vers le zéro déchet (créer son propre compost, fabriquer soi-même ses produits ménagers ou de salle de bain...). Une opération, qui permet non seulement de réduire son impact environnemental, mais également de réaliser des économies en apprenant à fabriquer soi-même, à réutiliser et à consommer mieux. Au total, plus de 200 familles se sont inscrites, qui seront réparties en deux sessions. Dans le prolongement de ce premier Défi et pour accompagner les Maisonnais dans leurs démarches écologiques, la Ville a décidé de créer en 2021 une Maison de l'environnement sur les Bords de Marne. Au programme notamment de ce lieu dédié à l'environnement et à sa protection, des conseils 100 % verts pour améliorer ses pratiques éco-citoyennes, et notamment comment réduire ses déchets au quotidien. Plus d'excuses, cette année, vous aussi agissez au quotidien, triez vos déchets !

100 %

, c'est le taux de recyclage du verre. Autrement dit, il se recycle à l'infini !

Pour chacune des collectes sélectives (ordures ménagères, emballages, verre), le découpage de la ville demeure identique, comme le montre l'illustration ci-contre.

Le secteur Nord : au nord de l'avenue du Général Leclerc, les quartiers de Charentonneau et Alfort entre l'avenue du Général Leclerc et la Marne.

Le secteur Sud : au sud de l'avenue du Général Leclerc, les quartiers Centre, Juilliotte-Berlioz, Liberté Vert de Maisons, Planètes et Alfort entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Chabert.

Les ordures ménagères

La collecte est assurée trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis dans le secteur Nord et les mardis, jeudis et samedis dans le secteur Sud.

Le verre et les emballages

Les ramassages se déroulent une fois par semaine le mercredi matin dans le secteur Sud et le jeudi matin dans le secteur Nord.



VOITURES ÉLECTRIQUES

L'installation de bornes de recharge en cours

La première borne se situe rue Auguste Simon, au niveau du parking de la gare du Centre-ville.

Promouvoir des énergies et des transports moins polluants fait partie des actions de longue date menées par la Ville de Maisons-Alfort en faveur de l'environnement, à l'image de l'utilisation de la géothermie, énergie 100 % verte, ou encore du déploiement des stations Vélib'et pistes cyclables. C'est pourquoi, et suite à l'arrêt brutal du service Autolib' en 2018, la municipalité a décidé d'équiper la ville de bornes de recharge pour véhicules électriques. Pour ce faire, elle a fait appel au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif).

Une dizaine de bornes à terme

La première borne de recharge pour véhicules électriques a été installée en janvier dernier, rue Auguste Simon au niveau du parking de la gare. D'autres bornes seront installées dans le courant de l'année dans divers quartiers de la ville : au 2 rue Louis Pergaud, au 22 avenue du Général Leclerc et au 42 avenue du Général de Gaulle (deux bornes).

À noter que chaque borne permet de recharger deux véhicules à la fois et dispose d'une puissance de charge variable allant de 22 kW à 50 kW (recharge rapide) selon les bornes.

Trois autres, l'une au 114 avenue de Gaulle et deux au croisement de la rue Jean Jaurès et de la rue de Rome viendront par la suite renforcer le dispositif. Ainsi, les Maisonnais disposant d'un véhicule propre bénéficieront d'emplacements dédiés pour le recharger. En plus d'être plus respectueuses de l'environnement, les voitures électriques produisent de faibles nuisances sonores contrairement aux véhicules classiques contribuant d'autant plus à l'amélioration du cadre de vie des Maisonnais.

LOGEMENTS SOCIAUX

La résidence Berlioz III fait peau neuve

Les travaux débutés fin 2019, puis stoppés durant le premier confinement, se sont achevés en janvier dernier. Située au 70/72 rue Victor Hugo, la résidence Berlioz III a ainsi bénéficié d'un ravalement de ses façades avec une isolation thermique par l'extérieur pour un coût total de 1,2 million d'euros, intégralement pris en charge par le bailleur Maisons-Alfort Habitat. Un bardage de bois composite a été posé sur certains murs pignons aveugles tandis qu'une réfection des balcons avec mise en place d'une résine d'étanchéité et du carrelage a été réalisée. Cette rénovation d'ampleur permet non seulement d'améliorer l'esthétisme de la résidence, l'efficacité énergétique du bâtiment ainsi que le confort et la qualité de vie des locataires mais également de réaliser des économies non négligeables. En effet, celle-ci aura un impact positif sur la quittance des locataires, les économies de charges étant intégralement portées à leur bénéfice tout en participant aux efforts menés en faveur de la transition écologique.



La résidence Berlioz III a bénéficié d'un ravalement de façades.

BIODIVERSITÉ

Notre ville propice au bien-être de nombreuses espèces d'oiseaux

À deux pas de la capitale et pourtant... Forte de son patrimoine naturel, Maisons-Alfort offre un cadre privilégié pour la biodiversité, propice au développement de la flore et de la faune. Elle compte en effet 75 hectares d'espaces verts ouverts au public, dont une Ferme située en plein cœur de la ville. C'est également la première ville à avoir inscrit la trame verte à son Plan local d'urbanisme (PLU). Présente dans tous les quartiers, elle permet de traverser Maisons-Alfort, grâce à des cheminements piétons et des voies paysagères, tout en assurant une continuité écologique favorable à la biodiversité. Un engagement en faveur d'un cadre de vie toujours plus vert et harmonieux reconnu par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) qui a confirmé à notre ville sa « 4^e Fleur » et lui a décerné le prix de « Reconquête écologique du cadre urbain » en 2019.

Plus de 30 espèces d'oiseaux différentes

Et il n'y pas que les Maisonnais qui semblent apprécier cet environnement naturel. En effet, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), avec laquelle la Ville collabore, vient de



Le Martin Pêcheur.



© : Francis C. Franklin

Le Roitelet Huppé fait partie des espèces remarquables présentes à Maisons-Alfort.

réaliser un diagnostic écologique sur les divers sites labellisés « Refuges LPO » que compte notre commune, à savoir le parc du Moulin Brûlé, la Ferme et la trame verte du Centre-ville, qui comprend le Square Jean Moulin, le Parc de la Mairie, le Square Saint Remi, le Parc de l'Alsacienne, le Jardin des Arcades ainsi que le Square du Docteur Gilbert. Celui-ci révèle que notre ville possède une grande diversité de milieux favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux et notamment des espèces remarquables, à l'image du Martin Pêcheur d'Europe, l'Accenteur Mouchet, la Bergeronnette Grise, la Mésange à longue Queue, le Moineau domestique (en très fort déclin en Ile-de-France), le Roitelet Huppé ou encore le Verdier d'Europe. Au total, ce sont ainsi 31 espèces d'oiseaux différentes qui ont été identifiées, 25 dans le parc du Moulin Brûlé, 22 au niveau de la trame verte du Centre-ville et 19 au sein de la Ferme. Au-delà de ce constat dont se réjouit la Ville de Maisons-Alfort, ce diagnostic permet également de poursuivre l'action menée de longue date grâce à un programme d'actions personnalisé établi par la LPO (voir encart).

3 QUESTIONS À...

Olivier Paikine, chargé d'études LPO Ile-de-France

Que permet ce type de diagnostic ?

D'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et de mieux prendre en compte les espèces présentes en mettant en place des mesures de gestion et d'aménagement favorables au maintien et au développement, non seulement des oiseaux, mais aussi de la biodiversité en général.

En quoi est-ce important pour la préservation de la biodiversité ?

Les pratiques classiques d'entretien des espaces verts ne sont pas toujours adaptées à la biologie des espèces et cela permet de développer des pratiques alternatives ou complémentaires à celles déjà mises en œuvre, comme l'installation de nichoirs adaptés ou encore espacer davantage les périodes de tonte de pelouses. À Maisons-Alfort, ce type de pratiques existent

déjà, comme l'arrêt de l'utilisation des pesticides ou la taille en port libre des végétaux : le diagnostic va ainsi permettre d'améliorer encore ces pratiques.

Comment expliquez-vous cette diversité et la présence d'espèces remarquables ?

Maisons-Alfort possède un patrimoine végétal riche avec la présence de grands arbres, une diversité d'essences ainsi que de nombreuses haies. Cette richesse permet d'offrir le gîte et le couvert à de multiples espèces y compris les plus exigeantes, comme le Martin Pêcheur ou le Troglodyte Mignon. De plus, la mise en réseau des différents espaces verts, grâce aux arbres, renforce leur attractivité et leur capacité d'accueil pour les oiseaux.

TRANSPORTS

Tout savoir sur le service Vélib' à Maisons-Alfort

Il y a trois ans, les premiers vélos verts prenaient leurs quartiers à Maisons-Alfort au métro Stade. Aujourd'hui, chaque quartier de la ville est équipé d'une station Vélib', la dernière et septième station ayant été installée à l'été 2019 au métro École Vétérinaire. Contribuant à développer les mobilités douces, ce service de location de vélos en libre-service a conquis les Maisonnais: le nombre d'abonnements a ainsi triplé, passant de 347 en janvier 2019 à 1 129 en décembre 2020, selon les chiffres publiés par Vélib' Métropole.

À noter également qu'en plus des vélos verts classiques, le service Vélib' s'est doté de vélos bleus avec assistance électrique, facilitant ainsi les déplacements.

Où se situent les stations à Maisons-Alfort ?

Les 7 stations réparties dans les divers quartiers de la ville totalisent 180 places. Elles se situent à :

- 1 Square Jean Moulin - Parvis de la Gare du Centre-ville
- 2 Square René Coty - Face au 68 place René Coty
- 3 Parc du Vert-de-Maisons - 16 rue de Rome
- 4 Aux Planètes - Avenue de Verdun (sur les Bords de Marne, à l'entrée du Pont de Maisons)
- 5 Métro Les Juilliottes - Rue Louis Pergaud
- 6 Métro Stade - Face au 143 avenue du Général Leclerc
- 7 Métro École Vétérinaire - 15 avenue du Général Leclerc



Bon à savoir : vous souhaitez savoir en temps réel combien de Vélib' (mécaniques et électriques) se trouvent à une station ? S'il reste de la place pour déposer un vélo ? Rendez-vous sur la carte interactive accessible depuis le site internet de la Ville, maisons-alfort.fr, puis cliquez sur la station de votre choix.

Le Vélib' en chiffres c'est...

- 1 400 stations à Paris et en Ile-de-France
- 20 000 vélos, dont 35 % à assistance électrique
- 400 000 abonnés en 2020

Comment emprunter un Vélib' ?

Rendez-vous sur le site internet velib-metropole.fr afin d'ouvrir un compte. Choisissez l'offre qui vous convient le mieux puis indiquez si vous souhaitez utiliser votre pass Navigo ou votre carte Vélib' Métropole qui vous sera envoyée par courrier. Une fois cette démarche réalisée, dirigez-vous vers n'importe quelle station et suivez les instructions de la borne.

Les 7 stations réparties dans les divers quartiers de la ville totalisent 180 places.



Appuis vélos un dispositif renforcé au fil des ans

Les Maisonnais équipés de leur propre vélo peuvent utiliser l'un des 1 221 appuis vélos et trottinettes mis à disposition par la Ville de Maisons-Alfort dans tous les quartiers de la ville. Situés à proximité des espaces verts (parcs et squares), des transports en commun (métros, gares RER), et des équipements publics (sportifs, culturels et de loisirs), ils permettent aux Maisonnais de laisser leur vélo en toute sécurité. Pour une meilleure intégration dans le paysage urbain, deux types d'appuis vélos ont été installés : tout en métal à proximité des grands axes routiers et des transports en commun ; en métal et bois aux abords des espaces verts et de certains équipements publics paysagers.

ÉQUIPEMENT

Une nouvelle bulle pour les courts de tennis du stade Cubizolles



Les bulles du stade Cubizolles sont des structures gonflables et démontables destinées à protéger les courts de tennis en terre battue, donnant ainsi la possibilité aux joueurs de s'entraîner y compris durant les périodes hivernales. Toutefois, du fait de la situation sanitaire, seuls les courts extérieurs sont ouverts au public jusqu'à nouvel ordre. Abîmée par l'usage, la bulle de tennis n° 2 a ainsi été remplacée par la Ville pour un montant de 72 000 euros par une structure neuve en janvier dernier, ce, afin d'éviter tout dysfonctionnement. Agrémentée d'une zone translucide de 100 m², cette nouvelle installation permet non seulement d'apporter un plus grand confort aux joueurs mais également de réaliser des économies d'énergie en limitant l'éclairage des courts en journée.

RUES SPRINGER & JEAN JAURÈS

Le Département procède à des aménagements

Afin de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes, le Département procède actuellement à des aménagements rue Jean Jaurès (RD6), au niveau du carrefour et au croisement avec la rue Springer. D'un montant total de 250 000 euros, ces travaux, d'une durée de deux mois, doivent s'achever début mars. Un plateau surélevé sera ainsi créé à la sortie de la rue Springer permettant de ralentir la vitesse des véhicules qui se rendent ou sortent de Bio Springer et ainsi améliorer la sécurité des piétons et cyclistes. En parallèle, deux petits îlots centraux seront aménagés sur la RD6 pour offrir un refuge aux piétons qui souhaitent traverser. Ces travaux, réalisés entre 8h et 17h nécessiteront de neutraliser successivement les voies de la rue Springer et de la rue Jean Jaurès. La circulation piétonne sera déviée pour les besoins du chantier. La piste cyclable sera fermée à la circulation et les cyclistes devront mettre pied à terre. Tout au long de ce chantier, une attention particulière sera portée à la sécurité et au maintien des accès riverains.

CITOYENS DE DEMAIN

Les élèves face au devoir de mémoire et à la tolérance

« Avez-vous eu peur de mourir ? », interroge un jeune élève de la classe de CM2 de M^{me} Delekian, de l'école élémentaire Charles Péguy. Les souvenirs sont lointains, mais la mémoire est intacte. En ce 11 janvier, Jean Villeret, ancien résistant livre son histoire à la jeune génération. S'engager dans la résistance ? Une évidence pour ce jeune homme à peine majeur dont « le père ne souhaitait pas qu'il parte faire la guerre ». Quatre ans plus tard, c'est l'arrestation par les Allemands, puis sa déportation dans les camps de Struthof-Natzweiler, en Alsace annexée, puis en Allemagne, à Dachau. À ses pieds, une sacoche remplie de photos, de courriers et autres documents officiels, les médailles qu'on lui a attribuées, et même, son ancienne tenue de camp, vestige de l'horreur des camps. À 97 ans, l'ancien résistant parcourt encore les écoles, car pour lui, c'est un devoir. Celui de perpétuer le devoir de mémoire, de raconter, transmettre pour ne jamais oublier. A-t-il eu peur ? « On était jeunes avec mes camarades, on n'avait peur de rien. Pour nous, il fallait s'engager. » Et les questions des élèves repartent, auxquelles répond, toujours, l'ancien résistant.



Jean Villeret raconte son parcours dans la résistance aux élèves de Charles Péguy.



« Quel est le handicap de cet athlète ? Qu'ai-je choisi de montrer sur cette photo ? », interroge la photographe dans le cadre du projet citoyen.

Le handicap vu autrement

« Handicap visible ou invisible ? Que voyez-vous sur cette photo ? » Photographe et auteure, Mélodie Challe, intervient en ce 19 janvier dans la classe de M. Fustec à l'école élémentaire Parmentier B, dans le cadre d'un atelier de sensibilisation au handicap figurant au programme du projet citoyen mené par la Ville. L'objectif de ce projet pédagogique qui se déroule en trois phases ? Sensibiliser les jeunes Maisonnais à la tolérance par l'analyse de photographies prises lors des Jeux Paralympiques de Rio en 2016. Interprétation de l'image, choix du cadrage, couleurs mais pas seulement. Sur certains clichés, le handicap, pourtant visible, ne l'est pas au premier coup d'œil. « Quel est le handicap de cet athlète ? », interroge la photographe. Après quelques tentatives, les élèves trouvent la bonne réponse. « J'ai choisi de ne pas montrer son handicap, je me suis concentrée sur le geste sportif, rendant ainsi invisible le handicap de l'athlète », conclut-elle. Et pour cause : seuls 20 % des handicaps dans le sport paralympique sont visibles. Dans un second temps, les élèves seront amenés à légender les photos étudiées dans ce premier atelier.

PROJETS PÉDAGOGIQUES

Ils passent leur permis et apprennent à sauver des vies

Il n'est jamais trop tôt pour apprendre, surtout quand il s'agit de sauver des vies ou de connaître les règles du « bon » piéton. Du CP au CM2, les élèves maisonnaïss participent à plusieurs projets éducatifs variés, selon leur niveau. Reconnus cette année encore par la Ville, en coopération avec l'Éducation nationale, ils font l'objet d'un travail tout au long de l'année scolaire. Ainsi, chaque année, plus de 1 500 élèves participent à ces projets éducatifs.

Un permis... pour les piétons !

Comment traverser en toute sécurité, savoir lire correctement les panneaux de signalisation... de janvier à mars, l'ensemble des élèves en classe de CE2 apprennent, directement auprès des policiers du commissariat de la ville, les règles de sécurité essentielles lorsque l'on est piéton. En effet, c'est à cet âge que les jeunes élèves commencent à aller seuls à l'école, il est donc primordial de les sensibiliser aux dangers de la route et de leur enseigner les outils nécessaires pour être vigilants.



Les élèves apprennent à traverser en toute sécurité.



Explication et démonstration en cours de la position latérale de sécurité (PLS).

Que faire si je vois une personne inconsciente ?

De leur côté, leurs camarades de CM2, qui ont bénéficié de cette formation il y a deux ans, se sont initiés aux gestes de premiers secours aux côtés des bénévoles de la Croix-Rouge de Maisons-Alfort. Au programme notamment, l'enseignement de la position latérale de sécurité ou PLS qui permet de mettre une victime inconsciente sur le côté en attendant l'arrivée des secours, les dangers domestiques (chute, brûlure, coupure...) ou encore un rappel des numéros d'urgence à contacter. Cette année, Covid-19 oblige, les élèves n'ont pu s'entraîner en classe en binôme. L'occasion, comme les ont incités les bénévoles de la Croix-Rouge, de pratiquer les gestes qui sauvent à la maison, avec ses frères et sœurs ou ses parents, et pourquoi pas, les transmettre à leur tour à leurs proches.

VACANCES SCOLAIRES

N'oubliez pas de réserver le centre de loisirs !

En raison de la situation sanitaire, qui nécessite d'éviter le brassage des enfants, la réservation est obligatoire pour déposer votre enfant à l'accueil de loisirs les mercredis après-midi en période scolaire et durant les vacances. À noter que ces réservations doivent être effectives au plus tard le vendredi qui précède la semaine d'accueil des enfants ou le mercredi souhaité. Vous pouvez annuler la réservation également au plus tard le vendredi de la semaine précédant l'accueil de votre enfant. Attention, toute réservation est due

et sera facturée sauf transmission d'un justificatif médical ou d'une attestation d'événements graves. Vous pouvez faire toutes ces démarches en ligne via l'Espace Citoyen accessible depuis le site internet de la Ville, maisons-alfort.fr, rubrique « Mes démarches ».

> Direction Enfance-Éducation

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, de 8 h 30 à 11 h 30 le samedi sur RDV uniquement.

Tél. : 01 43 96 77 03 ou 01 43 96 77 28

MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX

L'espace jeunesse fait peau neuve

Après le réaménagement de la médiathèque en trois espaces (jeunesse, fiction adultes et documentaires) ainsi que le remplacement du mobilier d'assise, c'est au tour de l'espace jeunesse de faire peau neuve. Les travaux, qui consistent à changer le revêtement de la section jeunesse et de la salle où se déroule l'animation l'Heure du conte, se dérouleront du jeudi 11 février au mardi 2 mars inclus. Durant cette période, ni espaces ni les collections jeunesse ne seront accessibles. Si vous aviez emprunté des livres, sachez que la procédure de retour demeure identique. Si vous souhaitez en revanche emprunter quelques ouvrages, quelques étagères proposant un échantillon des collections jeunesse seront mises à votre disposition à la médiathèque. N'hésitez pas à vous rendre également dans les bibliothèques René Coty et du Centre afin de découvrir leurs espaces jeunesse !

4, rue Albert Camus - 01 43 76 30 77

Bon à savoir...

Du fait de la situation sanitaire, l'ensemble des animations prévues à la médiathèque André Malraux et dans les bibliothèques René Coty et du Centre est annulé, reporté ou se tient à distance. Aucun événement n'aura donc lieu en présentiel.

+ d'infos. sur le site des bibliothèques de la Ville : bibliotheques.maisons-alfort.fr/accueil

CLUB ADO 2.0

Venez échanger en ligne !

Le Club Ado s'adapte ! S'il n'est pas possible de se réunir à la médiathèque André Malraux, les jeunes passionnés de lecture ont rendez-vous à distance pour jouer aux apprentis bibliothécaires. Toi aussi, viens découvrir les nouveautés et choisir les prochaines acquisitions de romans, mangas, BD et docs ados ! Rendez-vous le 12 février prochain à 17 h. À ton ordi !

À partir de 13 ans – Renseignements au 01 43 76 30 77



Du fait de la situation sanitaire, le prochain rendez-vous du Club Ado se tient à distance.

EXPOSITION

(Re)découvrez des femmes d'exception !

Depuis un siècle, les droits des femmes dans le monde entier sont mis en lumière à l'occasion d'une journée dédiée. Chaque 8 mars, des actions et autres mobilisations sont organisées, qui constituent autant d'occasions de faire un bilan sur l'évolution de la place des femmes dans la société, mais également de les mettre à l'honneur. C'est cette deuxième option qu'ont choisi les équipes de l'Office Municipal de la Culture (OMC) à travers une exposition consacrée aux « femmes d'exception », réalisée sous forme numérique par la Ville de Saint-Maurice qui a accepté de la prêter à notre Ville. « L'idée est de montrer l'impact des femmes dans notre société par le biais de portraits de femmes d'exception qui ont ouvert la voie à des générations entières de femmes dans divers domaines comme la science, la politique ou encore l'accès à des droits fondamentaux », explique la directrice de l'OMC. Une trentaine de panneaux seront imprimés puis exposés dans divers lieux de la ville* durant le mois de mars, à admirer au gré de vos promenades.

Autour de cette exposition, diverses propositions culturelles autour de la femme, réalisées en partenariat avec des musées nationaux, seront à découvrir sur le blog de l'OMC : omclettreinformatique.blogspot.com (voir P. 6).

*En extérieur, au Centre Socioculturel Liberté, à l'Espace Loisirs Charentonneau, à La Croix des Ouches, au square de l'Artificier François, à la Maison Pour Tous Pompidou.

CONSERVATOIRE

De « Drôles de Bêtes » sur scène !



Après avoir raconté en musique la « Belle époque » en 2020, les professeurs du conservatoire Henri Dutilleux reviennent cette année sous la forme de « Drôles de bêtes » dans un concert qui s'est tenu à huis clos du fait de la situation sanitaire. L'intégralité de leur prestation, qui mêle divers styles musicaux, du classique au contemporain en passant par le jazz, sera à retrouver en vidéo, dans quelques jours, sur le site internet de la Ville : maisons-alfort.fr, ou directement en flashant le QR code ci-contre :



Théâtre

Humans (cirque contemporain)

Samedi 27 mars à 20 h 45, à Debussy

Compagnie Circa (Australie) - Conception et mise en scène : Yaron Lifschitz

Dix acrobates de la compagnie australienne Circa, compagnie phare du cirque contemporain mondial, nous emmènent dans un étonnant voyage qui nous questionne sur ce que signifie être humain ? Comment nos corps et nos aspirations font de nous ce que nous sommes ? Sur une scène dépouillée, les circassiens enchaînent les prouesses techniques sans reprendre leur souffle – mains à mains, équilibres, portés acrobatiques –, poussent les limites physiques à l'extrême et engagent toutes leurs forces avec une incroyable fluidité. Ils nous conduisent à regarder nos propres vies et les problèmes que nous affrontons, le tout non dénué d'humour. Cette fabuleuse combinaison de performance acrobatique et de danse contemporaine revitalise notre vision du cirque ! Un autre regard qui vient de loin.



Pierre et le loup et le poids des choses (Danse, Jeune public)

Samedi 13 mars à 18 h, à Debussy (à partir de 6 ans)

Pour raconter cette histoire connue de tous, celle de Pierre, un garçon qui a pour amis un chat, un canard et un oiseau, et d'un loup qui rôde dans la forêt, Prokofiev a attribué à chaque personnage un instrument de musique différent. La chorégraphe Dominique Brun reprend ce procédé pour créer une véritable fable chorégraphique : alors que le compositeur visait à l'écoute de l'orchestre, elle dote chaque interprète d'un geste pour composer une chorégraphie singulière. Ainsi Pierre « tapote », le loup « tord », l'oiseau « flotte », le canard « époussète »... Bientôt, les personnages en viennent à utiliser d'autres actions dynamiques, donnant richesse à la chorégraphie.

Benjamin Biolay (Variétés) **ANNULÉ**

En raison de la crise sanitaire, l'artiste a annulé l'intégralité de sa tournée. Il devait se produire sur la scène du théâtre Claude Debussy le 6 mars.

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.
Consultez le site internet des théâtres de la Ville :
theatredemaisons-alfort.org.

REPORT

L'exposition de Marion Lacourt, illustratrice, graveuse et réalisatrice de films d'animation, qui devait se tenir du 20 janvier au 7 février au théâtre Debussy dans le cadre du festival Ciné Junior est reportée au printemps prochain. La date et les modalités de ce report vous seront communiquées ultérieurement dans le magazine municipal, ainsi que sur le site internet et le Facebook de la Ville : maisons-alfort.fr. Restez à l'affût !

Libre expression des groupes politiques représentés au Conseil municipal de Maisons-Alfort

La marche, la première des mobilités

La marche à pied est de très loin le premier mode de déplacement dans notre ville. Les trottoirs sont pourtant souvent impraticables, et les traversées et carrefours pas assez sécurisés. 80 % de l'espace public est réservé à la voiture alors qu'elle représente moins d'1/3 des déplacements.

Nos enfants et nos aînés sont les premiers à en être pénalisés. Quel enfant peut se rendre seul à l'école en toute sécurité, quand la visibilité du passage piéton est masquée par des voitures stationnées, quand la vitesse des véhicules est excessive, quand la priorité que le code de la route confère au piéton n'est jamais rappelée ? Trop d'accidents sont déjà survenus dans nos rues dont les piétons ont été les victimes. Le dernier magazine municipal a rappelé les règles applicables au vélo, tout en contenant des erreurs le stigmatisant. Pourtant, la réalité établie par les statistiques est simple : c'est face aux voitures que les piétons sont vulnérables et risquent leur vie.

Nous proposons un plan piéton qui définisse les axes prioritaires à rendre accessibles à tous et à sécuriser : plan de circulation contre le trafic de transit dans les quartiers, zones 30, zones de rencontre, sécurisation des abords des écoles, commerces et services publics, signalisation adaptée et sécurisation des passages piéton. Favoriser la marche nécessiterait aussi une vraie politique du stationnement qui, tout en préservant la gratuité pour les Maisonnais, ferait disparaître les voitures immobilisées des semaines entières sur nos trottoirs.

Des mesures peu coûteuses en faveur de la sécurité, la préservation de la santé, de l'environnement et de notre cadre de vie. Qu'attendons-nous ?

« Maisons-Alfort Ensemble, Écologie et Solidarité »
Cécile Panassac, Bernard Bouché, Fanny Cercey, Gilles Betis

Aider les maisonnaïses et maisonnaïses vulnérables

En cette période de crise, il nous faut aider particulièrement les maisonnaïses et maisonnaïses vulnérables, qui sont concernés par la solitude et/ou le handicap, aux premiers rangs desquels figurent nos aînés. Ces situations de vie difficiles rendent encore plus vulnérables les personnes qui souffrent de détresse psychologique et/ou physique, ou qui ont tout simplement besoin d'être accompagnées. La Mairie devraient enfin mettre en place des initiatives qui seraient de nature à alléger un peu le quotidien de nos concitoyens en demande de services d'aides et d'accompagnements. Pourquoi la Mairie ne pourrait-elle pas mettre en place, comme à Asnières entre autres, une cellule de soutien psychologique avec des permanences téléphoniques ? ces échanges qui resteraient bien entendu confidentiels permettraient d'apporter une écoute essentielle et si besoin d'orienter les personnes vers des acteurs locaux médicaux-

sociaux. Pourquoi la Mairie n'instaurerait-elle pas, comme à Sceaux, un réseau solidaire pour rassembler les bénévoles qui souhaitent aider et les mettre en relation avec les personnes vulnérables pour faire des courses de premières nécessités par exemple, cela permettra à la Mairie de s'assurer que des personnes malintentionnées ne viennent gâcher cette initiative. Monsieur le Maire, la situation que nous sommes tous en train de vivre va durer encore des mois et il n'est pas encore trop tard pour proposer aux maisonnaïses et maisonnaïses vulnérables, des initiatives qui faciliteraient leur quotidien.

Respectons les gestes barrières.

Bon courage à toutes et à tous.

Thomas Maubert
« Maisons-Alfort Passionnément »



PHARMACIES DE GARDE

7 février : Pharmacie de la Santé

59, avenue du Général Leclerc

14 février : Pharmacie Chatap

24, Cours des Juilliottes

21 février : Pharmacie Jean Jaurès

139, rue Jean Jaurès

28 février : Duval-Jarrige

16, avenue de la République

7 mars : Pharmacie de la Mairie

61, avenue du Général de Gaulle

RENCONTREZ VOS ÉLUS SUR LES MARCHÉS

Vendredi 19 février de 15 h 45 à 17 h : impasse Saint-Maur dans le quartier des Planètes.

Samedi 20 février de 10 h à 12 h : marché de Charentonneau, devant le magasin Auchan dans le quartier Liberté Vert de Maisons, près de l'enseigne Picard dans le quartier d'Alfort (39, avenue du Général Leclerc) et à la galerie commerciale des Juilliottes.

Dimanche 21 février de 10 h à 12 h : marché du Centre et devant le magasin Auchan, avenue du Professeur Cadiot.

PERMANENCE DE VOTRE DÉPUTÉ



Michel Herbillon, en tant que député de Maisons-Alfort, et comme il le fait dans les autres communes de sa circonscription (Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont et Saint-Maurice), reçoit les Maisonnais une fois par mois à l'Hôtel de ville de Maisons-Alfort. Compte tenu de la crise sanitaire, la prochaine permanence aura lieu **le 25 février à partir de 16 h 30** sur rendez-vous en contactant au préalable le secrétariat au 01 43 96 77 23.



COLLECTES DE DÉCHETS

Collecte des déchets toxiques

Marché de Charentonneau : samedi 6 février et samedi 6 mars de 8 h à 12 h.

Marché du Centre : dimanche 21 février de 8 h à 12 h.

Service de Collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) :

depuis le 1^{er} janvier 2021, le Territoire Paris Est Marne&Bois prend en charge le ramassage des encombrants à Maisons-Alfort. La procédure de rendez-vous mise en place par le Territoire sera à l'identique de la Ville. Ainsi, si vous souhaitez déposer des encombrants, la collecte s'effectue uniquement sur rendez-vous par téléphone au 01 84 23 51 51 ou par e-mail à encombrants@pemb.fr. En cas de problème ou de difficulté, vous pouvez appeler les services techniques de la Ville au 01 43 96 77 25, qui se tiennent à votre disposition pour vous conseiller, vous orienter et vous assister dans vos démarches.

Déchèterie

Afin de connaître la déchèterie la plus proche de chez vous, veuillez contacter les services du territoire Paris Est Marne&Bois au 01 48 71 59 13 ou par e-mail environnement@pemb.fr, ou bien consulter le site internet du territoire : www.parisestmarnebois.fr. Un justificatif de domicile et une pièce d'identité vous seront demandés.

CONSEIL MUNICIPAL

Attention, changement de date : la prochaine séance aura lieu le 6 février à 10 h au Moulin Brûlé.



ÉTAT CIVIL

Octobre

Naissances : Sacha POICHET, Romane BONNET, Rayan BOUHENNA, Naomi KOENIG, Naïm YAHIAOUI, Malo PHILAPHANDETH, Lucie PRUNIER, Léo PEURON GOULET, Jouri YOUSSEF, Issam TOUIL, Haroun NETTOUR, Faustine LEONE, Céleste DRU, Cassie LEMKI, Albane CROSNIER.

Décès : ARIARAJAH Mangalarupavimala.

Novembre

Naissances : Zayd ARENOU, Tamy OHAYON, Sofia VACARI, Siloé MEUNIER, Sasha MOY, Rose BARROSO PENNANGUER, Romane JULHES, Romane MARTIN, Presnel BOUGENGE BUNGONDA, Pierre-Jean TRAN-QUANG, Oscar DI SCIPIO JERBI, Olympe TREVINO, Miyaz MOUSSELMAL, Médina, DICKO, Marcus BERNARD, Lisa COQUEIRO DE SOUZA, Léonie COURTOIS SCHMITT, Léana DA SILVA MIRANDA, Justine ROULET, Juliette

SAUTREAU LABADENS, Inès KHALI, Hudhayfa TRAORÉ, Ethan MONNIER, Essra GHARBI, Cebraïl SAYLAN, Cassie NIKTARIS, Augustine HOUSSET, Adel BOUGHIDA, Adam BENSALAM.

Mariages : AMIROUCHE Yazid et CHEBBAH Souhila, LALMAS Hassan et FEBVAY Céline, MAEDER Pascal et BÉGOT Marie-Pierre, DURAND Romain et CARLE Maria, BERTHAUD Lionel et BOUTAYEB Bouchra, EBOULE Ahou et WILLIAMS Philip, HIDER Lyès et MOKHTARI Kahina, KHELLAF Brahim et TIMSIT Elodie, BEN YAHIA Souhaib et BOUCENNA Nour El Houda, RODRIGUEZ Alexia et BUYWID Julien, OUTROUNE Malak et MESSIFAT Radia, BECKER René et JOSEPH Yvia.

Décès : BEN CHETRIT Jacques, CHETBOUN HAZIZA Gilbert, BUCHNER Denise épouse CANDAL, WLODARCZYK Christian, MURÉ Marie-Thérèse épouse SAVANI, FRIEDRICH Georges.



RETROUVEZ SUR WWW.MAISONS-ALFORT.FR

CONCERT DES PROFESSEURS

DU CONSERVATOIRE

EN VIDÉO

SCANNEZ



DÉCOUVREZ



CONCERT VIRTUEL DES MUSICIENS
DU CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX
ENREGISTRÉ LE 31 JANVIER 2021 AU NECC,
SANS PUBLIC



VILLE DE
MAISONS-ALFORT



WWW.MAISONS-ALFORT.FR



PLAN INTERACTIF



VILLE DE MAISONS-ALFORT